Extraits des Conclusions du commissaire-enquêteur,

un homme conscient de sa mission (disponible à cette adresse <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique/PARC-EOLIEN-DE-L-EUROPEENNE-Froissy-et-Noiremont> )



*Photo document de l’enquête publique*

«  5)- L'acceptabilité sociale

La mission du commissaire enquêteur n'est ni celle d'un ingénieur, ni celle d'un technicien expert, ni celle d'un juriste.

Ces compétences, dans l'étude du projet, sont développées par les services de l'État qui ont validé la conformité du dossier aux textes et prescriptions en vigueur.

Tout est ainsi "légal" à l'ouverture de l'enquête publique.

Même les atteintes caractérisées à l'environnement (avifaune, chiroptères, paysages, implantation...) le restent puisqu'elles s'accommodent de recommandations qui n'ont pas la force contraignante d'une loi.  
Les items sont traités par le pétitionnaire à grand renfort de références juridiques qui servent plus à évacuer un point délicat qu'à le résoudre. À grand renfort également de sondages en rapport, certes, avec la nature du dossier (l'éolien), mais au questionnement trop général et éloigné du projet en lui-même pour bien en refléter la perception réelle….

….

Les questionnements embarrassants sont évacués de façon bien pratique, comme le fait le porteur du projet, qui s'en dédouane sur les services instructeurs qui "auraient dû demander" pour ce qui serait inévitablement la reconnaissance d'une nuisance constituée qu'il est préférable d'occulter.  
La mission du commissaire enquêteur est justement de retranscrire au mieux les impacts tels qu'ils sont ressentis, craints comme approuvés.

Leur expression au travers des observations recueillies pendant l'enquête publique reflète l'acceptabilité sociale du projet qu'il faut évaluer.

Parce qu'à la "légalité" mentionnée supra, s'oppose la "légitimité" des réactions des populations concernées.  
Qui de refuser un trop grand nombre d'éoliennes dans son paysage quotidien et ce, pour une durée de plusieurs décennies.

Qui de refuser les nuisances sonores, les nuisances visuelles du balisage lumineux, les risques éventuels pour la santé.

Qui de s'interroger sur la perte de valeur de son patrimoine immobilier, le plus souvent une résidence principale.  
Qui de s'inquiéter du sort réservé à la faune, la flore de son lieu de vie.

Qui de s'interroger sur le bien-fondé réel de la filière éolienne suite à la diffusion de documentaires "révélateurs" dans les médias télévisuels, la remettant en cause eu égard au bilan dressé avec le recul depuis le début de son exploitation.

Idem pour le côté financier du sujet.

Enfin, les extraits d'observations repris plus bas sont les expressions fortes des publics qui se sont impliqués dans cette enquête pour échapper aux nuisances et désordres des éoliennes ou encore la

mise en cause directe des parcs dans la "détresse psychologique" vécue par certains autres.

………………………………..

Courriel 08 du 22/02/2023  
"Bonjour, je pense que nous avons suffisamment de nuisances sonores et  
visuelles sur le secteur de Froissy-Crèvecœur pour en ajouter encore 8.  
Il est scandaleux d'implanter des éoliennes de 140 m de haut si près des  
habitations.  
Elle est belle la production d'électricité soi-disant ''verte'' et économique  
en implantant des tonnes de béton dans nos campagnes.  
Nous nous opposons à ce projet et nous proposons aux ''têtes'' pensantes  
de celui-ci de venir habiter dans nos ''belles'' campagnes entourées  
d'éoliennes."

 ….

13  
E22000118/80  
Parc éolien de l'Européenne (60) – février - mars 2023  
Où allons-nous passer nos vacances et nos week-ends ?  
Loin des éoliennes ? Il y en a partout !  
C'est le massacre de nos campagnes et de notre agriculture, c'est la bêtise  
cupide humaine."  
Courriel 99 du 20/03/2023  
"... Saturation et encerclements sont désormais reconnus mais malgré cela  
les projets continuent à tomber.  
Nous n'en pouvons plus !  
Il suffit d'écouter les habitants pour mesurer leur révolte et leur  
écœurement devant le mépris dont ils sont l'objet.  
On ne peut que constater la puissance de l'argent des promoteurs mais faut-  
il tout sacrifier sur l'autel du profit ?"  
Compte tenu,  
- de l'étude approfondie des éléments fournis,  
- des entretiens avec les interlocuteurs concernés,  
- de la synthèse des points positifs et négatifs significatifs relevés  
pour l'analyse des conséquences du projet dans ses dimensions  
environnementale, sociale et économique,

j'émets un AVIS DÉFAVORABLE à la demande d'autorisation  
d'exploiter un parc éolien comprenant,  
- 08 aérogénérateurs et 02 postes de livraison sur le territoire des  
communes de Froissy et Noirémont (60),  
présentée par la SASU Totalenergies Renouvelables France.  
Fait à Amiens le 24 avril 2023  
Le commissaire enquêteur,  
D. Berneaux